



## La mixité scolaire : Un vrai problème qui mérite une vraie solution (1)



**Jean Hindriks**  
Senior fellow

### **Un paysage scolaire fortement divisé...**

La Belgique est un des pays avec la plus forte ségrégation scolaire, sur base de l'indice socio-économique ESCS construit par PISA. Cet indice intègre en plus de la profession et le niveau d'études des parents, un indice des ressources éducatives et culturelles de la famille (nombre de livres à la maison, endroit pour étudier, présence d'œuvres d'art, d'un dictionnaire, etc.). Les élèves sont répartis en deux groupes distincts d'origine "favorisée" et "défavorisée" selon que leur indice ESCS est supérieur ou inférieur au niveau médian. Le taux de ségrégation indique la mesure dans laquelle la composition effective des établissements scolaires s'écarte d'une répartition égale des deux groupes. La position belge est consternante avec un taux de ségrégation de 40%, soit le plus mauvais score d'Europe, juste derrière la Hongrie. Ce taux de ségrégation signifie concrètement qu'il faudrait déplacer 40% des élèves d'origine "défavorisée", sans autre déplacement, pour rétablir la répartition égale des élèves entre établissements.



**Brieuc Van Damme**  
Junior Fellow

### **Avec une ségrégation scolaire différente entre régions**

Si on analyse la ségrégation au niveau régional belge, on constate une ségrégation plus forte en Communauté française avec un taux de ségrégation de 43% contre 37% en Communauté flamande. Selon les régions la ségrégation prend aussi une forme tout à fait différente. La Flandre pratique la "sélection précoce" vers les filières techniques et professionnelles, avec pour conséquence un taux de ségrégation entre filières beaucoup plus important. A contrario, la Communauté française pratique un enseignement commun sur une plus longue durée et le taux de ségrégation au sein des filières est plus important. Cela signifie que la sélection se fait entre écoles d'une même filière.

### **Parents contre Ministre**

C'est pour remédier à ce problème que le Ministre Dupont a introduit le système du tirage au sort avec le décret mixité. Dire que ce dernier n'a pas fait unanimité doit être l'euphémisme de l'année ! Le décret mixité a suscité la colère des parents et fait couler

## La mixité scolaire : Un vrai problème qui mérite une vraie solution (1)

beaucoup d'encre, pour finalement être retiré: il suffit de penser au phénomène des inscriptions multiples, source d'incertitude inutile et de surreprésentation du nombre de places manquantes. Les parents parlent en plus de « déracinement » des écoliers, de « nivellement vers le bas » ou encore de « perte d'autonomie ».

Ceci dit, les parents n'ont pas entièrement raison non plus. Un rapport McKinsey révèle que les systèmes scolaires les plus performants sont aussi ceux qui assurent le mieux l'égalité des chances. Plus exactement les scores PISA des meilleurs systèmes d'éducation ne montrent qu'une corrélation faible entre les résultats et l'origine de l'étudiant individuel.

### Une solution équilibrée, pas miraculeuse

Se basant sur une procédure éprouvée dans la pratique et élaborée sur plusieurs années par des chercheurs de l'université d'Harvard et de Columbia, les professeurs François Maniquet (UCL), Estelle Cantillon (ULB) et nous-mêmes avons récemment proposé une solution équilibrée rencontrant les besoins des écoles et des parents (qui introduisent des listes de préférences) d'une part, et les objectifs politiques de mixité scolaire d'autre part. Plus concrètement cette procédure dite des cycles d'échange des priorités rend possible d'assigner les élèves aux écoles qu'ils préfèrent, en leur offrant la possibilité d'échanger leur priorité à une

école avec un élève qui a une priorité dans une école qu'ils préfèrent. Il a été démontré que la procédure en question minimise les risques de mécontentement des parents, assure l'équité au sein d'un groupe social prédéfini par un système de tirage au sort, et garantit un maximum de transparence.

Nous pensons que c'est une solution équilibrée, mais pas pour autant miraculeuse. Étant donné le problème d'engorgement dans certaines écoles, il y aura quoi qu'il arrive des mécontents dans la mesure où tout le monde ne pourra jamais obtenir son premier choix. Restons réalistes aussi. Ces mécanismes ne résoudront pas le problème de la qualité décevante et visiblement hétérogène de l'enseignement en Communauté française. Pour ça, il faudrait une réflexion qui aille bien plus loin que les inscriptions. Car en définitive, si on voulait faire un reproche au décret mixité, c'est de ne pas avoir clarifié ce que l'on souhaite exactement comme mixité scolaire (linguistique, académique, culturelle, sociale ?). Si elle n'est pas mieux définie et organisée, la mixité ne peut pas constituer un vrai projet politique.

**Jean Hindriks**, professeur d'économie publique à l'UCL et Senior Fellow Itinera Institute

**Briec Van Damme**, consultant indépendant et chercheur à l'Itinera Institute

(1) Pour plus de détails voir Hindriks & Van Damme : *La mixité scolaire : faut que ça bouge ! Itinera memo avril 2009.*

Onafhankelijke denktank en doetank voor duurzame economische groei en sociale bescherming.  
"Think-tank" et "do-tank" indépendant pour une croissance économique et une protection sociale durables.